



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Est, par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité;

QUE conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a adopté, lors de sa séance tenue le 9 juillet 2019, une résolution par laquelle a été modifié le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019;

QUE la session prévue le 5 août a été reportée au 6 août 2019, 20h00.

Lundi 14 janvier	20h00	Lundi 4 février	20h00
Lundi 4 mars	20h00	Lundi 1 ^{er} avril	20h00
Lundi 6 mai	20h00	Lundi 3 juin	20h00
Mardi 9 juillet	20h00	Mardi 6 août	20h00
Mardi 3 septembre	20h00	Lundi 7 octobre	20h00
Lundi 4 novembre	20h00	Lundi 2 décembre	20h00

**DONNÉ A MONT-LOUIS, P.Q.,
Ce 10^e jour de juillet deux mil dix-neuf**

Suzanne Roy, directrice générale & secrétaire-trésorière